

ODYSSEE Venture Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP99-36 26, rue de Berri - 75008 Paris

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A 105, rue Réaumur - 75002 Paris

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PARTS A FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4

AROBAS FINANCE
54 rue de Clichy – 75009 PARIS
RCS 424 317 162
Tél: 01 77 39 00 15
info@arobasfinance.fr

Fonds d'Investissement de Proximité (FIP - Article L214-31 du Code monétaire et financier) Agrément AMF le 25/08/2017 sous le numéro FNS20170015 Code ISIN FR0013275500

1 - État civil	
Je soussigné(e) ☐ MIIe ☐ Mme ☐ M. ☐ M. ou Mme	
Nom Nom de jeune fille	
Prénom(s)	
Adresse Code Postal	
Ville E-mail	
Date de naissance Département / Pays de naissance	
Veuillez trouver ci-joint la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport, pour chaque co-souscripteur le cas échéant qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.) ainsi
☐ Je n'ai pas besoin de transmettre un justificatif de domicile car je détiens des parts de fonds géré par Odyssée Venture à qui j'ai déjà transmis ce document. Mon ac n'a pas changé.	dresse
2 - Engagement de souscription	
Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DICI) et du règlement du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE	Ξ N°4,
adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds, et : - être redevable de l'impôt sur le revenu (l'"IR") et souhaiter bénéficier de la réduction prévue à l'article 199 terdecies du CGI à laquelle peut donner droit la souscriptic parts du Fonds.	on des
- être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies du CGI, les parts souscrites doivent être conservées pendant cinq ans suivant le de la souscription (sauf en cas d'événements exceptionnels mentionnés dans le règlement du Fonds),	
- être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le drapport annuel et semestriel du Fonds,	lernier
- avoir été informé que le rachat des parts ne pourra intervenir avant le terme d'une durée de sept ans à compter de la constitution du Fonds soit jusqu'au 31/10 (pouvant aller jusqu'à dix ans soit jusqu'au 31/10/2027 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion) sauf en cas d'événe exceptionnels prévus au Règlement,	
- que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au finance	ement
du terrorisme, - ne pas répondre aux critères du statut de « US Person » au sens du droit fiscal américain, transposé en droit français par le décret N°2015-1 du 2 janvier 20)15 (je
m'engage à informer immédiatement le teneur de compte-conservateur de tout changement de situation à cet égard), - avoir reçu préalablement à la souscription le Bilan Investisseur que j'ai dûment rempli et signé, et constate que le commercialisateur ou le Démarcheur s'est enquis d	a mac
objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière,	
- avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et co que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation),	nstate
 avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent d Règlement, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription, avoir pris note que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds. 	ans le
3 - Souscription	
Je déclare souscrire au FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 à hauteur de euros, auxquels s'ajoutent euros de droits d'el	ntrée*,
soit un investissement total et un versement de euros.	
Le montant de la souscription ne peut être inférieur à 1000 euros hors droits d'entrée. Les souscriptions seront traduites en millièmes de parts pour la fracti	ion de
l'investissement qui ne correspond pas à une part entière.	
J'effectue mon versement par chèque à l'ordre du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 ou par virement sur le compte du fonds.	
* Le montant des droits d'entrée ne peut être supérieur à 5% du montant de la souscription.	
4 - Modalités de détention des parts	
Je décide que les parts souscrites :	
☐ soient conservées par RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A., dépositaire, en nominatif pur, sans droits de garde.	
☐ soient transférées sur mon compte titres dont voici les coordonnées bancaires (Veuillez trouver ci-joint un IBAN Titres) :	
Code banque Code guichet Numéro de compte clé	

5 - Souscription et encadrement des trais et commissions de commercialisation, de placement, et de gestion	
Je verse un montant total [MT] de euros en parts A, qui comprend un montant de droits d'entré	e [MDE] de
euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris con	nnaissance du
fait que les droits d'entrée dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 sont négociables.	

Je consens à ce que soient prélevés sur le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,99% (TFAM_GD), dont les frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,00% (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)		
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal Dont TFAM distributeur n		
Droits d'entrée / sortie	0,50%	0,50%	
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,96%	1,50%	
Frais de constitution	0,10%		
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,39%		
Frais de gestion indirects	0,04%		
Total	4,99%	2,00%	

6 - Modalités spécifiques de partage de la plus-value « carried interest » au bénéfice de la société de gestion

Les porteurs de parts spéciales (les « parts B ») ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100% du nominal des parts A (RM).

7 - Signature du bulletin de souscription	
Fait en triple exemplaire à Le Le Le	Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept années prorogeable deux fois dixhuit mois [sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement]. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les informations communiquées sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre souscription. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Afin d'assurer la conservation de ces informations, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ODYSSEE Venture - 26 rue de Berri 75008 PARIS.



RÉCÉPISSÉ

www.odysseeventure.com

						_
Je sc	uss	igné(e)				
□ M	ader	moiselle 🗆 Madame 🗆 Monsieur				
Nom	:			Prénom :		
Adres	sse :					
Code	Pos	stal : Ville :				
		ncerné(s) : FIP ODYSSEE PME CROISSA				
						_
		souscris en l'absence de tout démarch mande) et je certifie :	age bancaire ou financier tel que	e défini par l'a	article L341-1 du Code Monétaire et Financier (disponible s	ur
	1.	que j'ai pris connaissance du règlement, durée de blocage des avoirs associée	et particulièrement des risques liés	à la souscript	ion du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 ainsi que de	la
	2.	que j'ai obtenu auprès de mon conseiller	ou de la société de gestion toute l'ir	nformation néo	essaire concernant le Fonds auquel je souscris	
	3.				a mon expérience et à mes objectifs en matière de placemen averti que le Fonds ne correspond pas à mon profil patrimonia	
<u>ou</u>						
	'ai é	été démarché(e) ce jour par, ci-après déno	ommé le « démarcheur »,			
	No	m:	Prénom :			
	Soc	ciété :	Adresse :			
					rience et de mes objectifs en matière de placement et m'avo ompte de laquelle le démarchage est effectué :	oir
	1.	attention sur les risques particuliers liés	à la souscription du FIP ODYSSI	EE PME ĊRO	s que peut comporter ce produit, et en particulier a attiré mo DISSANCE N°4 ainsi que de la durée de blocage des avoi utiles pour prendre ma décision et en particulier les condition	rs
	2.		ésent document pour expirer 48 he		icle L341-16 du Code Monétaire et Financier et commençant élai prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour fér	
	3.				à mon expérience et à mes objectifs en matière de placemen averti que le Fonds ne correspond pas à mon profil patrimonia	
		(1) En cas de démarchage, la signature minimum après la signature du présent fo			ent des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 48 heure	ЭS
					Signature du souscripteur	_
Fait à	1	le				
					ı I	



www.odysseeventure.com

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT

		re de « connaissance de mes objectifs et de			cier, qui s'est enquis de mon expérience en matière	
Je complète c	ce questionnaire de	« connaissance clien	t », établi dans le cad	dre des disposition	ns de l'article L. 533-13 du Code Monétaire et Financier.	
					pprécier l'adéquation d'un investissement dans le FIP vos objectifs et votre situation financière.	
SITUATION PATRIMO	ONIALE					
Votre situation finance	cière vous permet-elle	d'épargner une partie d	le vos revenus ?	□OUI □NO	ON	
Montant global de vo	otre patrimoine : ☐ moins de 1M€	☐ entre 1 et 2M€	☐ plus de 2M€			
Part des produits fina	anciers (dépôts et con ☐ moins de 25%	nptes à terme, assuranc		mobilières en dire	ect…) dans votre patrimoine :	
Part des titres non co	otés et des parts de FO	CPR / FCPI / FIP / SCR do		produits financiers	:	
Origine des capitaux	confiés : ☐ Transformation d' ☐ Cession de produ	1 0	☐ Succession / Don ☐ Autre (à préciser)		☐ Vente de bien(s) immobilier(s)	
EXPERIENCE EN MA	TIERE D'INVESTISSEI	MENT				
Connaissez-vous les d'assurance-vie ?	instruments financier	s suivants et / ou avez-	vous déjà effectué des	opérations sur ces	s instruments financiers, directement ou au travers de contrats	
☐ Actions ou OPCVM	1 actions		☐ Obligations ou OP	ŭ		
☐ Produits immobilier	rs (OPCI, SCPI)		☐ Capital investisser	ment (titres non coté	es, FCPR, FCPI, FIP, SCR)	
Confiez-vous la gesti	ion de votre portefeuil	le à un professionnel ?		□ OUI	□ NON	
•	us dans la gestion de	•	□ NON	☐ Rarement	☐ Régulièrement	
Classification des personnes physiques en client « non professionnels »: Conformément à l'article D533-11 du code monétaire et financier, ODYSSEE Venture classe les personnes physiques en tant que client non professionnel au sens de la règlementation. Le (ou les) Titulaire(s) est/sont informé(s) qu'il(s) a/ont la possibilité de demander à ODYSSEE Venture à être catégorisé(e) en client professionnel (i) sous réserve de l'évaluation adéquate par ODYSSEE Venture ou du conseil du Titulaire de ses compétences, expériences et connaissances lui procurant l'assurance raisonnable, au regard de la nature des transactions ou des services envisagés, qu'il sera en mesure de prendre des décisions d'investissement et de comprendre les risques encourus ; et (ii) à la condition qu'il remplisse au moins deux des critères visés à l'article 314-6 du Règlement général de l'AMF. Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification de catégorie, qui n'est pas de droit, aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui. En particulier, vous perdriez le bénéfice de certains droits en termes d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations. Toute demande de changement de catégorie doit être adressée à ODYSSEE Venture par lettre recommandée avec accusé de réception. La demande doit clairement indiquer le souhait du client d'être traité, selon le cas, en client « non professionnel » ou en client « professionnel ».						
OBJECTIFS D'INVES	TISSEMENT					
Objectifs recherchés : Réduction d'impôt Diversification de mon portefeuille Autres (à préciser) : (Plusieurs réponses possibles)						
Tout investissement dans un FIP comporte un risque de perte en capital, êtes-vous prêt à accepter ce risque ?						
□ Je certifie avoir pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et du règlement du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4, y compris concernant les frais de fonctionnement, les avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers, et le risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de blocage de mes avoirs de 7 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2024, qui peut être prorogée deux fois 18 mois (soit au plus tard le 31 octobre 2027). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FIP, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière. Je note que la lettre d'information semestrielle du fonds sera consultable et téléchargeable directement sur le site de la société de gestion www.odysseeventure.com , rubrique «souscripteurs» puis «reporting», après création de mon compte.						
Fait à						



Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants Conseils en Investissements Financiers

Document d'entrée en relation

Document conforme à la réglementation AMF

Cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Face à vous...

...un professionnel qui s'engage

Je reconnais avoir reçu en main propre ou téléchargé le DER (disponible en téléchargement sur le bas de page) merci de bien vouloir signer cidessous. La signature du présent document n'entraîne aucun engagement de votre part.

Nom:

Prénom:

Date:

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »:





Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants

Conseils en Investissements Financiers

Document d'entrée en relation

Document conforme à la réglementation AMF

Cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Face à vous...

...un professionnel qui s'engage



Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au RCS de Paris 424 317 162, NAF 7022Z et au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Activité de démarchage bancaire et financier: société enregistrée sous le numéro: 2053405413VB (www.amacheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. Activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS), courtier de type B. Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP), catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce: carte professionnelle numéro CPI 7501 2017 000 020 212 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n° RCP IP0461de la compagnie CGPA, sise aux 125 rue de la faisanderie, CS 31666, 75773 PARIS Cedex. Numéro de TVA Intracommunautaire FR31424317162. Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés: en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées: récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS Téléphone : 01 77 39 00 15 Em ail : <u>info@arobasfinance.com</u> - <u>www.arobasfinance.com</u>



☐ Supérieur à 8 ans

Cette fiche de renseignements est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

Mieux vous connaître pour m	nieux vous accompagner			
☐ Monsieur ☐ Madame	Etat Civil:			
Prénom et Nom :	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)			
Nom de jeune Fille :	☐ Veuf/Veuve ☐ Union Libre ☐ Séparé(e)			
Nb d'enfants rattachés au foyer	Régime matrimonial : □ Communauté légale			
Tel : Portable :	☐ Communauté Universelle ☐ Séparation de bien			
Date et lieu de naissance :	☐ Autres, précisez :			
Email confidential:	□Salarié □Prof. Libérale □Chef d'entreprise □ Artisan			
Email confidentiel :				
Adresse :	□Retraité □Étudiant □Autre :			
	<u>Profession (si retraité, ancienne profession exercée)</u> :			
Code Postal : Ville :				
Pays (si différent de France) :	Résident : ☐ Français ☐ Autre :			
Êtes-vous une personne : politiquement exposée : □Oui □Non, un clier	nt professionnel : ☐Oui ☐Non, un client averti : ☐Oui ☐Non			
VOTRE SITUAT	TION FINANCIERE			
Votre patrimoine est constitué de (plusieurs choix possibles)	HOWTHVARGERE			
☐ Immobilier de jouissance (résidence principale, secondaires)	☐ Contrats Assurance-vie			
☐ Immobilier de placement	☐ Liquidités			
□ Valeurs mobilières				
U valeurs mobilieres	☐ Autres, précisez :			
2. Quel est le montant de votre patrimoine ?	-			
2. Quei est le montant de votre patrimoine ?				
□ Maine de 000 000 €	# 1 200 000 C			
☐ Moins de 800 000 € ☐ Entre 800 000 et				
□ Entre 2 570 000 € et 5 000 000€ □ Entre 5 000 000	et 10 000 000 € □ Supérieur à 10 000 000 €			
3. Etes-vous propriétaire de votre résidence principale ? □ OU	JI			
4. Êtes-vous redevable de l'impôt sur le revenu ? □ OU	JI □ NON si oui, montant :€			
<u>. </u>				
5. Êtes-vous redevable de l'ISF?	JI □ NON si oui, montant :			
6. Profil boursier : □ Prudent □ Défensif □ Équil	ilibré □ Dynamique □ Offensif			
-				
7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs	s choix possibles)			
☐ Salaires et pensions				
□ Revenus financiers € □ De 50 000 à 100				
□ Revenus fonciers€ □ De 100 000 à 20				
	30 000 0			
Pour vous aider à répondre aux questions suivantes :				
Tour vous dider a reportare day questions survantes.				
* Définition des niveaux de risques				
1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie	Hypothèse de rendement - 5 à + 10 %			
2-Risque moyen pour saisir des opportunités	Hypothèse de rendement - 15 à + 20 %			
	Hypothèse de rendement - 40 à + 60 %			
3-Risque élevé pour maximiser les performances				
4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le	e risque de perte peut etre superieur au montant du capitai			
investi	L HILL HADODAG FINIANOF CADI			
Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient	engager la responsabilité d'ARUBAS FINANCE SARL			
VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIM	MONIAUX (plusieurs réponses possibles)			
1. Valoriser votre capital				
Horizon d'investissement :	Niveau de risque accepté*:			
☐ Inférieur à 2 ans	☐ Faible			
□ 2 à 5 ans	☐ Moyen			
□ 5 à 8 ans	□ Elevé			
☐ Supérieur à 8 ans				
2. Compléter vos revenus				
Horizon d'investissement :	Niveau de risque accepté*:			
☐ Inférieur à 2 ans	☐ Faible			
□ 2 à 5 ans	☐ Moyen			
□ 5 à 8 ans	☐ Elevé			

3. Optimiser la transmission de votre patrimoine					
Au profit de :	Н	lorizon de :	Niveau	de risque acce	epté*:
Conjoint		☐ Inférieur à 2 ans	☐ Faib		'
☐ Enfants (s)		☐ 2 à 5 ans		☐ Moyen	
☐ Autres(s) personnes (s) précisez :		3 5 à 8 ans	☐ Elev		
Autres(s) personnes (s) precisez .		Supérieur à 8 ans	Lieve		
4. Optimiser sa fiscalité : Horizon d'investissement		2 Superiour a 6 aris			
En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription	de nart	s du fonds, vous accentez de con-	server les	narts nendan	nt toute la durée de
	NON			parts peridan	it toute la durée de
5. Investir en bourse	IVOIV		JI		
A horizon de :		Niveau de risque ac	rcantá*·		
☐ Moins de 2 ans		□ Elevé	copic .		
☐ Supérieur à 2 ans		☐ Maximum			
6. Préparer votre retraite		La Maximam			
A horizon de :		Niveau de risque ac	rcenté*·		
☐ Moins de 2 ans		□ Faible	copic .		
☐ Supérieur à 2 ans		☐ Moyen			
Superieur a 2 ans		□ Elevé			
		Lieve			
VOTRE CONNAISSANCE DES PLACEMEN	NTS ET	T/OU MARCHES FINANCIERS (p	lusieurs	choix possib	les)
Parmi les instruments financiers et les marchés indiqués ci-de		4			•
pour prendre une décision d'investissement ou sur lesquels v					
Produits / Marchés		Connaissance suffisante of	ou produ	it / Marché de	éjà utilisé
		OUI		NO)N
Actions ou OPCVM actions ou tracker					
Obligations ou OPCVM obligataires					
Produits structurés (dont certificats)					
Warrants, bons de souscription, droits de souscription					
Produits dérivés (options, futures, sur actions, sur taux, sur					
devises)					
Titres non cotés (PME, FCPI, FIP)					
OPCVM complexe (FCPR, FPCI)					
Marché au comptant					
Service à Règlement Différé (SRD)					
Marché libre ou Alternext					
Marchés étrangers					
1. Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un		□Oui		□Non	
conseiller?					
2. Déléguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ?		□Oui		□Non	
3. Connaissances financières		□mauvaises		□bonnes	□très bonnes
4. Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?		□Épargne		□Vente	□Autres
		□Succession/Donation		bien	
				immobilier	
				□ Cession	
		l		entreprise	
Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des					
Pour optimiser votre IR et/ou ISF ? (Plusieurs choses possibles)					
☐ Réduction fiscale lors de la souscription ☐ Exonération fiscale lors du					
□Attrait pour l'innovation □Diversification □ Autres :					
Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fisc		·	s acceptez	de prendre un	risque élevé sur le capit
nvesti et d'une non liquidité : Oui Non (non est une réponse incomp				"	
Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des SCPI de rende					
□Rendement □Revenus complémentaires □Retraite □Intérêt fiscal □					
e certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsa					
entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline égalen		•		-	
ée. Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prosp					reconnais avoir obtenu le
nformations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je r	econnai	is que les informations ci-dessus sont	exactes e	i sinceres.	
	SIC	GNATURE			
Signaturo(s) précédéo(s) de la mention lu et approuvé Fait à			ما	1 1	

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

0

Lettre de mission (à retourner signée)

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI fiscales, PERP, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Vous reconnaissez également avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet (conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

Votre horizon d'investissement pour cette opération

En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les documents de souscriptions de nos partenaires mais également sur nos différents sites (sites étant mis à jour régulièrement).

Vos objectifs fiscaux

□ Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

☐ Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

Notre intervention et notre suivi

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Spécificités FCPI / FIP : chaque année, nous mettons deux fonds en avant, sélectionnés sur des critères de niveau de marchés, de pourcentage de PME, d'efficience de la fiscalité, et également en rapport à nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements.

Uson vous souhaitez choisir seul vos produits, ou suivez notre recommandation de l'année.

Calendrier

- 1- Vous signez la présente lettre de mission.
- Vous signerez notre compte rendu de mission.
- 3- En fonction de vos besoins, nous vous répondrons par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous (si vous le souhaitez), ceci afin de valider la bonne

compréhension du ou des produit(s), et également pour vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.

4- Vous souscrirez aux produits que vous avez retenus.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au siège social.

<u>Rémunération</u>

Cette mission n'est pas rémunérée au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions qui sont au maximum de 1.50% prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs et seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération directe est visible sur le mail de confirmation de souscription qui vous est joint sous 48H, les frais de gestion sont accessibles sur simple demande auprès de nos services. Spécificités: SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune

Spécificités: SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance. Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu

responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (Sofica, SCPI, FCPI, FIP...).

Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincè	eres, actuelles et conformes à la réalite
Date :	
Le(s) Client(s) (nom et prénom) :	Pour le cabinet Arobas Finance
(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)	Nicolas BAZINET

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

_____54, rue de Clichy - 75009 PARIS

0

Compte rendu de mission (à retourner signée)

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers et en particulier en tant que conseil en investissements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI Fiscales, PERP, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Nous vous remercions de votre confiance.

Ce compte rendu de mission a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Au vu de votre questionnaire « Mieux vous connaître » et de la lettre de mission jointent, ayant pour objet de reprendre votre situation personnelle et patrimoniale afin de vous préconiser des solutions. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

Rappel de vos objectifs fiscaux

☐ Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

Nos recommandations et notre suivi

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IR dans :

□ FCPI / FIP □ SOFICA □ Immobilier □ Girardin Industriel □ PERP □ Autres :

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre ISF dans :

□ FCPI / FIP □ Nue-propriété □ GF(V) □ PERP □ Autres

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Pour l'ensemble de ces produits, et du montage correspondant vous reconnaissez :

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettre d'information,
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

Accord des parties

Calendrier

- 1- Vous avez signé la lettre de mission
- 2- Vous acceptez notre compte rendu de mission.
- 3- Nous vous proposons une liste de produits disponibles sur nos sites. Vous ☑ choisissez seul votre produit ou vous nous faite confiance sur notre sélection.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au siège social.

Rémunération

Ce compte rendu de mission n'est pas rémunéré au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions, qui est au maximum de 1.50%, prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération directe est visible sur le mail de confirmation de souscription qui vous est joint sous 48H, les frais de gestion sont accessibles sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV, aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (Sofica, SCPI, FCPI, FIP...).

Durée

Le présent compte rendu de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

Pour le cabinet Arobas Finance

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

Nicolas BAZINET

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 Email : info@arobasfinance.com - www.arobasfinance.com

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO) sur OPC dont les OPCVM et sur souscriptions de FCPR / SCPI / parts de sociétés

Entre le(s) soussigné(s), Nom(s)		
D : 11://)		
Johnson (0)	 	

et agissant (conjointement) comme Client (s), désigne (désignons) :

AROBAS FINANCE, Société de transmission d'ordres de Bourse et Conseiller en Investissement Financier sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF. Société à Responsabilité Limitée au capital de 144 936€ dont le siège social est situé au 54, rue de Clichy - 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 424 317 162, représentée par : Nicolas Bazinet en sa qualité de Gérant majoritaire.

comme Conseil aux fins d'assurer la gestion des titres déposés sur le compte sus-désigné :

Préambule et objet de la présente convention

Arobas Finance, en tant que CIF sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF, est habilité à exercer une prestation de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC et sur la souscription de parts de FCPR, SCPI ou parts de sociétés, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission sur ordre(s) et/ou sur souscription(s). Cette prestation s'inscrit dans le prolongement de l'activité de conseil. Ainsi, par la présente convention, le Client accepte d'autoriser le Conseil à réceptionner et transmettre son/ses ordre(s) et/ou son/ses dossier(s) de souscription afin que celuici/ceux-ci soit(ent) traité(s) en bonne et due forme par la Société de

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation, ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 2 : Réception des ordres et prise en charge des souscriptions

2-1 Réception des souscriptions.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser sa/ses souscription(s), uniquement par courrier ou dépôt en mains propres, au Conseil en suivant la procédure de souscription fournie par le Conseil, et en vérifiant que les pièces à joindre sont complètes.

Votre souscription sera prise en charge par nos services si et seulement si le dossier est complet et il vous sera accusé réception sous deux jours ouvrés de sa prise en compte en vous informant des documents manquants ou non et des problèmes liés à votre souscription. Elle sera traitée en suivant notre procédure de traitement : horodatage, traitement des éventuelles erreurs, vérification de la concordance client, copie et scannage.

2-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné ou téléphone.

Le Client reconnaît avoir été informé que le Conseil est soumis à l'obligation professionnelle d'enregistrement des ordres passés par téléphone. Le Client autorise expressément ces enregistrements.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPCVM sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPVCM sur lequel porte l'ordre, la

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Toutes les formes d'enregistrements résultant des moyens de communication utilisés entre les parties, et notamment enregistrements téléphoniques et informatiques, ainsi que l'horodatage réalisé par le Client, sont admises comme moyens de preuve.

Article 3: Transmission des souscriptions 3-1 Réception des souscriptions.

A réception de la souscription émise par le Client, et dans la mesure où le dossier est complet, le Conseil transmettra le dossier à la Société de Gestion en question, en fonction des termes de l'ordre (dates, erreur(s) constatées(s)...).

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et déclare prendre en compte les délais postaux de façon à respecter les limites de souscriptions imposées par les sociétés de gestion.

3-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce

Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au RCS de Paris 424 317 162 et au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF. Activité de transaction sur immeublés et fonds de commerce : carte professionnelle numéro CPI 7501 2017 000 020 212 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n° RCPIP0461de la compagnie CGPA qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent, s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone.

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 4 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 5 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le Conseil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement des établissements prestataires.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 6 : Rémunération

6-1 Réception des souscriptions.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission de sa/ses souscription(s) effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Cas particulier des SCPI et d'autres produits : Certains produits n'ont pas de frais d'entrée et les sociétés de gestion rémunèrent au maximum 7% sur le montant de la souscription.

6-2 Réception des ordres d'OPCVM.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Le Conseil peut recevoir directement du dépositaire une rémunération proportionnelle aux frais de transaction facturés et uniquement s'il existe une convention entre le conseil et le dépositaire avec un maximum de 100% de droits d'entrés.

Le Conseil peut également recevoir de la société de gestion des OPCVM ou du dépositaire, une commission de gestion proportionnelle à

l'encours. Cette commission dépend de la nature des OPCVM concernés avec un maximum de 1.50%.

Le Client reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur de ces dépositaires, au moment de la signature du présent contrat.

Le Client est informé ou reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur dans la société dépositaire des comptes, au moment de la signature du présent contrat. Une copie des conditions générales et de la tarification pratiquée par le dépositaire est annexée au présent contrat si le conseil à une convention avec le dépositaire.

Article 7 : Obligation du Client

Le Client s'engage à observer les réglementations qui lui sont applicables. Le Client informera le conseiller de tout évènement pouvant substantiellement affecter sa capacité financière.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, seul le tribunal du siège du Conseil sera compétent.

Article 10 : Accès à l'information

Dans le cadre du respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé et accepte que tous documents et informations le concernant seront portés à la connaissance du Conseil. De même le Client autorise le conseil à recueillir directement auprès des dépositaires toute information qui lui paraîtrait utile dans le cadre de sa mission de conseil pour l'allocation des actifs de son portefeuille.

Fait à :	Le
(En 2 exemplaires,	pour le Client, pour le Conseil)

Le Client a pris connaissance que le présent contrat ne constitue en aucun cas un mandat de gestion conformément à l'article1.

Le client « Bon pour accord, Lu et Approuvé ».

Le Conseil « Bon pour Acceptation



MANDAT DE RECHERCHE « Défiscalisation »

ENTRE LES SOUSSIGNES:

□ Madame		Monsieur					
Nom :				Prénom :			
Né(e) le :	/	1	_à:				
Adresse :							
			Ci-a	orès dénommé(e	e) le « Mand	ant ».	

Et:

AROBAS FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 144.936 Euros, dont le siège social est situé 54, rue de Clichy - 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 424 317 162, conseiller en investissements financiers, membre de l'association professionnelle ANACOFI-CIF agréée par l'Autorité des marchés financiers, représentée par Monsieur Nicolas BAZINET, agissant en qualité de gérant

Ci-après dénommé(e) le « Mandataire »,

Ci-après dénommées, individuellement ou collectivement, la « Partie » ou les « Parties » au présent mandat de recherche (ci-après le « Mandat de Recherche »).

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Mandataire est le conseil habituel du Mandant en matière patrimoniale et de recherche d'investissement. Dans ce cadre, ce dernier a sollicité le Mandataire pour rechercher un ou plusieurs investissements dans des sociétés permettant ou non de bénéficier d'exonération d'ISF ou de réduction de droits de transmission (donation / succession) ou de réduction d'ISF ou d'IRPP (Impôt dur le Revenu), et ce dans le cadre d'un appel public à l'épargne ou non.

Le Mandataire précise que les opérations proposées ont un caractère strictement confidentiel et ne peuvent entraîner une souscription par le Mandant que par la seule intervention du Mandataire et ce, même au-delà de la date ci-après précisée. Les parties reconnaissent que le présent mandat représente une simple obligation de moyen à la charge du Mandataire, et, non une obligation de résultat.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- OBJET:

Par le présent Mandat de Recherche, le Mandant donne mandat au Mandataire, qui l'accepte :

- De rechercher pour son compte un ou plusieurs investisseurs permettant de bénéficier ou non d'exonération cité ci-dessus,
- De fournir toutes les informations et tous les documents jugés utile ou nécessaire à la réalisation du présent mandat, ainsi de garantir au Mandataire la régularité et l'exactitude du patrimoine et de la situation financière du mandant.

Ceci afin notamment d'optimiser sa situation patrimoniale. Les recommandations adressées au Mandant ne constitue en aucun cas un avis juridique ou fiscal sur la situation fiscal du client.

ARTICLE 2 - NON EXCLUSIVITE:

Le Mandant est libre de consentir à toute personne de son choix un mandant de même nature. Il n'est engagé en aucune façon par les propositions d'investissement que pourrait lui formuler le Mandataire et reste libre de donner ou non une suite favorable au(x) dossier(s) proposé(s) sans avoir à motiver son refus.

Fait à Le

En deux exemplaires dont un remis au Mandant qui le reconnaît.

Le Mandant

Signature précédée de « Bon pour mandat »

Le Mandataire

Signature précédée de

« Bon pour acceptation du mandat »

Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseil ler en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Activité de démarchage bancaire et financier: société enregistrée sous le numéro: 2053405413VB (www.amf-france.org). Activité de démarchage bancaire et financier: société enregistrée sous le numéro: 2053405413VB (www.amf-france.org). Activité de demarchage bancaire et financier: société enregistrée sous le numéro: 2053405413VB (www.amf-france.org). Activité de demarchage bancaire et financiers. Activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS), courtier de type B. Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP), catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce: carte professionnelle numéro CPI75012017000020 212 délivrée à Paris et portant la mention selon la quelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financière et Responsabilité Civile Profes sionnellen RCPIP0461dela compagnie CGPA, sise aux 125 rue de la faisanderie, CS 31666, 75773 PARIS Cedex. Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés: en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré au près de la CNIL sa détention d'informations collectées: récépissé n° 1265621 (www.cn.il.fr).

Le programme de fidélité d'Arobas Finance

en 4 questions

1 Comment ça se passe?

Votre compte fidélité est valable pour tous les produits distribués par Arobas Finance (adhésion, versement programmé, versement libre).

Plus vous souscrivez, plus vous cumulez de points sur votre compte fidélité.

2 Et qu'est-ce que ça m'apporte?

0

Chaque produit souscrit vous permet de cumuler un nombre de points différents en fonction du barème cidessous :

- SCPI de rendement ou fiscale / immobilier en direct : 100€ souscrit = 10 points
- FCPI/FIP/PME/Mandat de gestion : 100€ souscrit = 5 points
- Assurance vie / PERP / Madelin / Contrat de capitalisation : 100€ souscrits = 2,5 points
- Bourse (PEA / Compte titre) / PEE / PERCO : 100€souscrits = 2 points
- Parrainage: 1000 points (sous conditions de souscription du filleul)

Remarques:

- Les retraits viennent diminuer votre crédit de point suivant le même barème (retrait de 100€ sur un contrat d'assurance vie = -2,5 points).
- Si les frais sur versement sont inférieurs ou égal à 2%, les points cumulés sont divisés par 2
- Si les frais sur versement sont nuls, aucun point n'est cumulé
- Modification des informations le 01/06/2016

Comment utiliser mes points?

Votre cumul de point est transformable chèques Kadéos :

20 points « Arobas Privilège » = 1€ en chèque KADEOS

Vous pouvez demander la transformation de votre solde de points une fois par an et ce à partir de 100€ de crédit et par tranche de 20€.

1 Quel est mon nombre de points ?

Vous pouvez recevoir le solde de vos points sur simplement demande par mail à <u>info@arobasfinance.fr</u>, Ce solde vous sera envoyé par mail à chaque confirmation de souscription.

Pour adhérer gratuitement à ce programme de fic	délité, merci de nous reto	ourner les prés	entes conditior	ns dûment
complétées, datées et signées.				
Je soussigné Mr / Mme	souhaite	adhérer aux	programme	« Arobas
Privilège ». J'accepte ce jour les conditions spécif	iées ci-dessous quant à	l'organisation d	lu programme	de fidélité.
L'adhésion à ce programme se prolonge par ta	cite reconduction annue	lle. Chaque pa	rtie pourra rés	silier cette
adhésion par simple courrier.				
Fait à	le			

Fait a le	
L'adhérent, Mr / Mme	Pour Arobas Finance
Nom :	Nom : BAZINET
Prénom :	Prénom : Nicolas
Signature :	Signature :

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com



L'OFFRE FINANCIERE D'AROBAS FINANCE

Vous connaissez principalement Arobas Finance grâce à notre large offre de produits de défiscalisation. Mais Arobas Finance, c'est également un accompagnement individuel de nos clients pour leurs investissements sur les marchés financiers, et ce, via différents supports : comptes titres, PEA, PEA-PME, PERP, contrats Madelin, contrats d'assurance vie, de capitalisation, mais également l'épargne salariale (PEI/PERCOI), et ce, avec une offre très large de partenaires et des frais plus que raisonnables.

L'offre d'accompagnement simple

Vous souhaitez intervenir seul sur vos comptes, rester autonome, sélectionner seul vos actions ou OPCVM, définir seul votre allocation et passer vos ordres seul par internet ou téléphone ? Nous sommes votre seul interlocuteur, à votre disposition sur demande pour des questions administratives par exemples, ou de façon ponctuelle, ce qui nous permet de vous proposer une offre tarifaire moins chère que la plupart des acteurs on-line.

Cette offre est plutôt destinée à nos clients autonomes sur les marchés financiers ayant une culture financière importante.

L'offre de gestion conseillée

L'équipe d'Arobas Finance a une vraie vocation pour vous accompagner, vous expliquer, vous informer sur les différentes solutions ponctuelles et continues qui s'offrent à vous, afin de mieux comprendre vos investissements, les produits et les supports : c'est notre offre financière via notre service de gestion conseillée et proactive.

Nous vous proposons un service complet avec notamment des propositions d'allocation d'actifs en fonction de votre profil d'investisseur ainsi que de vos objectifs. Ce service s'accompagne d'une tarification adaptée à vos besoins, ainsi qu'au montant des capitaux que vous nous confiez. Ces propositions d'allocations reposent sur des sélections de fonds, de produits divers, de SCPI, de fonds euros ou autres.

Cette offre est plutôt destinée à des clients en forte activité professionnelle et n'ayant que peu de temps à consacrer à leurs investissements, à des clients ayant un intérêt limité pour les marchés, ou au contraire, ayant un intérêt fort et cherchant des professionnels indépendants, autonomes sur les marchés financiers et ayant une culture financière importante.

Nos portefeuilles types tiennent compte des spécificités des enveloppes fiscales. Les actions européennes sont investies en priorité dans le cadre du PEA et/ou PEA-PME, sauf dans le cas d'une surface financière importante. D'une façon générale, nous ne mettons donc pas de pays émergents dans le portefeuille PEA et pas de France dans le portefeuille monde. Ce qui implique une décorrélation de la performance des deux portefeuilles qui ont tous deux leurs places dans une stratégie globale de gestion d'actifs.

Vous trouverez nos portefeuilles types annexés au présent article.

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.



L'OFFRE FINANCIERE D'AROBAS FINANCE

L'offre de gestion

Notre accompagnement se matérialise par des propositions d'arbitrages : vous restez décisionnaire en dernier ressort pour vos investissements, désinvestissements et arbitrages que nous sommes susceptibles de vous proposer.

Si vous souhaitez être géré par une société de gestion reconnue, aussi bien en assurance vie que dans le cadre du PEA, nous pouvons vous proposer les services de société de gestion comme la Financière de l'Echiquier, DNCA Finance, Rothschild, Portzamparc ou toute autre société de gestion qui aurait retenu votre attention. Notre accompagnement se caractérisera alors par le suivi de vos avoirs déposés auprès de la société de gestion afin de vérifier que celle-ci suit bien les objectifs fixés. Notamment en assurance vie ou vous pouvez changer de société de gestion à votre convenance.

Tarification

Nous avons décidé de pratiquer, pour l'ensemble de nos clients, une tarification maximale identique pour l'achat d'OPCVM à 1% TTC (sauf cas spécifiques : notice AMF, frais de souscription acquis au fonds, frais minimum obligatoire, frais de rachat différent des habitudes de place, frais à 0% et autres cas...). Ainsi, nous avons une totale indépendance à vous proposer tel ou tel OPCVM et vous pouvez aussi souscrire ce que vous voulez sans vous soucier des frais. Nous ne manquerons pas de vous communiquer notre rémunération sur les frais de gestion conformément à la réglementation.

Webclient

En plus des accès internet fournit par nos dépositaires, nos clients ont accès à notre webclient Nexus, ce qui leur permet de bénéficier de la consolidation des avoirs détenus et souscrits par notre intermédiaire. Cet outil permet également un suivi qualitatif relatif aux OPCVM sélectionnés.

Nos dépositaires

Dans le cadre des comptes titres, PEA et PEA-PME, de l'assurance vie, de l'épargne retraite (Madelin, PERP) ainsi que de l'épargne salariale (PEI/PERCOI), nous travaillons avec les grands noms de la banque et de l'assurance : Finavéo/Natixis Eurotitres, Bourse Direct, AXA, Oradéa, Cardif, Generali, UAF Life Patrimoine, SwissLife, Eres Gestion (liste non exhaustives). Grâce à ces partenaires, nous pouvons mettre en place un accompagnement sur-mesure qui sera fonction de votre profil investisseur et de vos objectifs.

Vous trouverez en annexe des exemples et portefeuille. Vous trouverez en annexe un exemple de consolidation des portefeuilles.

- Portefeuille PEA
- Portefeuille Monde
- Exemple de situation de compte

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54. rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com



Méthodologie de suivi des portefeuilles selon Arobas Finance

Nous définissons lors de nos différents entretiens vos objectifs principaux et fiscaux, votre aversion au risque et vos intentions d'investissement en fonction de la somme ou du patrimoine que vous décidez de nous confier.

Nous analysons l'environnement macro-économique au vue des différentes informations que nous recueillons auprès des acteurs de la place, d'abonnements, de l'analyse fondamentale et technique, de notre expérience mais également des présentations de nos partenaires.

Nous établissons ensuite un scénario à échéance deux ans, afin de déterminer si nous mettons plus l'accent sur les actions, les obligations, les marchés émergents, l'or ou les matières premières.

En dernier lieu, nous adaptons notre analyse en fonction de vos objectifs afin de déterminer une orientation de gestion : prudent, équilibré ou dynamique.

Nous tenons compte également des :

- styles de gestion : actions, obligations, mixte.
- zones géographiques : pays développés, pays émergents et pays frontières.
- tailles de capitalisations : petites, moyennes et grandes capitalisations.
- thèmes de gestion : décoté, croissance, rendement, etc...
- secteurs : eau, luxe, or, matières premières, etc...

Méthode de sélection des fonds dans votre portefeuille

Une fois les orientations de gestion définies, la sélection des fonds se fait à l'aide d'outils tels que Morningstar, Quantalys ou Europerformance. Ces trois sociétés procèdent à l'analyse, au classement et à la notation des fonds. Nous regardons leur politique de gestion, leur performance ainsi que le coût de gestion. Les portefeuilles sont constitués de 5 à 8 fonds, de sociétés de gestion différentes selon une échelle de risque appréhendée grâce à la volatilité sur 6 mois. Celle-ci est calculée à l'aide du simulateur de portefeuille de notre agrégateur de données : Manymore.

Notre sélection s'appuie également sur l'expertise et le suivi d'un nombre limité de société de gestion parmi lesquelles on retrouve Amundi, Rothschild, Fidelity, Carmignac, l'Echiquier, DNCA Finance, M&G Investments, Lazard Frères Gestion, Sycomore AM, etc... via la lecture de leurs communications, notre participation à leurs réunions de gestions, et les "one to one". Notre suivi porte donc sur le suivi d'une quarantaine de sociétés de gestion.

En règle générale, notre sélection de fonds est modifiée chaque année en fonction des thématiques d'investissements qui nous paraissent porteuses pour l'année à venir. Des modifications du portefeuille sont néanmoins possibles en cours d'année. Elles sont susceptibles de découler d'objectifs de performances atteints, du changement de la situation économique, du changement de convictions sur la classe d'actifs, du changement de la politique monétaire, d'une modification interne à la société de gestion, etc... Nous essayons, grâce à nos publications, de vous tenir informé le plus régulièrement possible.

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54. rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone: 01 77 39 00 15 Email: info@arobasfinance.com - www.arobasfinance.com



Méthodologie de suivi des portefeuilles selon Arobas Finance

Le suivi des avoirs de nos clients

La préservation de vos avoirs et le respect de vos contraintes sont au centre de nos préoccupations. L'allocation d'actifs peut voir son exposition au risque évoluer en fonction de l'actualité et des perspectives des marchés.

Dans le cadre de la gestion conseillée Arobas Finance, nous nous engageons à vous contacter afin de vous exposer notre stratégie d'investissement et de valider avec vous sa pertinence pour l'avenir. La rencontre des équipes de gestion, la lecture des rapports mensuels ainsi que la participation aux réunions de gestion nous permettent de conforter, d'affiner notre stratégie d'investissement et de vous procurer un suivi régulier.

Nous mettons à votre disposition un accès client dénommé Nexus qui vous permet d'agréger et de consulter l'ensemble de vos avoirs chez nos dépositaires partenaires.

Arobas Finance a établit quelques règles d'alerte qui peuvent influencer la stratégie d'investissement :

- La variation de plus ou moins 10 % des indices boursiers suivis, entraine une actualisation de la stratégie d'investissement.
- La variation de plus ou moins 20% d'un support entraine soit la sortie de la moitié de la ligne, soit la sécurisation de la plus-value.
- La variation de plus ou moins 50% d'un support entraine soit la sortie du solde de la ligne, soit la sécurisation de la plus-value.
- La variation de plus ou moins 10 % du portefeuille entraine une réunion de gestion qui peut modifier la stratégie d'investissement.

Les variations correspondent aux performances annuelles mesurées par rapport au cours du 31 décembre précédent.

Dans tous les cas, le client est informé et des arbitrages peuvent lui être proposés.

Programme d'investissement à venir de Monsieur / Madame

Afin d'être plus efficace et pertinent dans notre approche, merci de bien vouloir renseigner ce questionnaire pour qu'Arobas Finance s'inscrive à vos côtés dans vos projets futurs.

		Non intéressé	Fait	Intéressé	A faire
1. PLACEMENTS COURT TERME					
Livret A					
Compte sur livret / Compte à terme					
Autres (CDN / Monétaire)					
2. PLACEMENTS FINANCIERS					
Compte-titres / PEA					
Assurance vie / Contrat de capitalisation					
Produits structurés					
FCPR / PME					
3. PATRIMOINE IMMOBILIER					
Résidence principale					
Résidence locative					
SCPI de rendement					
Viager					
EPHAD / LMNP					
4. OPTIMISATION FISCALE	IR ou ISF (rayer la mention inutile)				
FIP / FCPI	IR ou ISF				
PME en direct / Mandat de gestion	IR ou ISF				
SOFICA	IR				
SCPI fiscale (Duflot)	IR				
Déficit foncier (dont SCPI)	IR				
Malraux / Monuments historiques (dont SCPI)	IR				
Loi Girardin	IR ou ISF				
Nue-propriété / LMP / LMNP	IR ou ISF				
Foncier agricole, forêt, vignoble	IR ou ISF				
5. RETRAITE					
PERP / Madelin					
PEE / PERCO / Article 83 / Article 39					
6. CREDIT (Recherche / Renégociation)				OUI	NON
7. AUTRES ACTIFS (Or / Art / Bijoux)				OUI	NON
8. PREVOYANCE (Santé / Décès / Dépend	ance)			OUI	NON
9. ASSURANCE DE BIENS (MRH / GRL / Pr	otection juridique)			OUI	NON

Dans l'optique d'organisation d'événements réservés à nos clients, quels sont vos centres d'intérêts ? (entourez vos choix) Golf / Tennis / Théâtre / Cinéma / Art / Vin / Voile / Football / Gastronomie